



REPUBLIC OF SOUTH AFRICA



Regional Seminar for Certain African Countries on the Implementation and Use of Several Patent-Related Flexibilities

***Topic 7: Flexibilities Related to the Definition of Patentable
Subject Matter***

**Durban, South Africa
January 29 to 31, 2013**

OMAPI



**La mise en œuvre des
éléments de flexibilité
relatifs aux brevets dans le
projet de réforme de la loi
sur la Propriété industrielle
à Madagascar**

**Présenté par : RABENJA Narisoa
Chef du Service des Brevets-
Dessins ou modèles industriels
Office Malgache de la propriété industrielle**

SOMMAIRE



I- CONTEXTE GÉNÉRAL

**II- DIVULGATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES
ET/OU DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES
ASSOCIÉES**

III- LICENCE OBLIGATOIRE

**IV- ÉPUISEMENT DE DROIT ET IMPORTATION
PARALLÈLE**

V- MODÈLE D'UTILITÉ

I- CONTEXTE GÉNÉRAL

- Mise en conformité de la législation sur la propriété industrielle afin de se conformer aux obligations de l'accord sur les ADPIC et de la loi type de COMESA.
- Adaptation de la législation en matière de brevets à la situation de santé publique et sociale ainsi qu'aux besoins de développement.

II- DIVULGATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES ET/OU DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIÉES



Lorsque l'objet d'une demande de brevet concerne des ressources biologiques et/ou des connaissances traditionnelles associées, le demandeur doit satisfaire aux exigences ci-après :

- divulgation de l'origine des ressources biologiques et/ou des connaissances traditionnelles associées,
- tenir compte de l'utilisation de ressources biologiques et/ou des connaissances traditionnelles associées au cours de l'examen de fond des demandes de brevet d'invention.

III- LICENCE OBLIGATOIRE



Objectifs :

- prévenir les abus liés au caractère exclusif des droits de brevet,
- Faire face en cas de situation d'urgence nationale

Motifs :

- le défaut ou l'insuffisance d'exploitation de l'invention brevetée;
- les pratiques anticoncurrentielles et la concurrence déloyale;
- l'intérêt public, y compris la santé publique, la sécurité nationale, les situations d'urgence nationale et d'autres circonstances d'extrême urgence;
- le défaut d'obtention d'une licence volontaire à des conditions et dans un délai raisonnables; et
- les brevets dépendants et autres titres de protection des inventions.

IV- ÉPUISEMENT DE DROIT ET IMPORTATION PARALLÈLE



Objectifs :

- Promouvoir la disponibilité et l'accessibilité des produits essentiels pour le pays en particulier les médicaments.

L'épuisement international de droit permet l'importation d'un produit breveté en provenance de tout autre pays où le produit a été commercialisé par le titulaire du brevet ou avec son consentement.

Cette limitation du droit du titulaire d'un brevet garantit la libre circulation des produits

V- MODÈLE D'UTILITÉ



Contextes :

Étant donné :

- la faiblesse du tissu industriel,
- l'importance du nombre des artisans et des PME,

le modèle d'utilité est un instrument non négligeable pour promouvoir l'innovation



OMAPI

Merci de votre attention